

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

COMPTE RENDU DE LA DIRECTION SUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2011

INTRODUCTION

Le présent compte rendu vise les résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le trimestre et la période de neuf mois ayant pris fin le 31 décembre 2011, selon les états financiers trimestriels non vérifiés en annexe. Lesdits états financiers sont présentés et divulgués conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les états financiers annuels vérifiés du Conseil pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 seront les premiers préparés selon le cadre comptable des NCSP.

La direction est responsable des informations présentées dans les états financiers trimestriels non vérifiés ainsi que du présent compte rendu, qui ont été examinés et approuvés par le Comité de la vérification et des finances du conseil d'administration du Conseil. La direction évalue l'information qui doit être présentée dans le compte rendu selon le principe de l'importance relative afin de déterminer les informations à divulguer. La direction considère une information importante lorsqu'il est probable, dans les circonstances actuelles, que son omission ou son inexactitude influencerait sur les décisions du principal utilisateur de ces informations, le gouvernement du Canada.

Le présent compte rendu renferme des déclarations prospectives qui rendent compte des attentes de la direction concernant les résultats d'exploitation du Conseil. Ces déclarations ne sont pas des faits, mais seulement des estimations fondées sur les informations dont la direction dispose actuellement ou sur les hypothèses formulées par la direction. Elles présentent donc de nombreux risques et des incertitudes, et pourraient s'avérer inexactes. Par conséquent, nous mettons les lecteurs en garde de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

Étant donné que la *Loi sur la gestion des finances publiques* n'oblige pas le Conseil à présenter un plan d'entreprise au gouvernement du Canada, ni le présent compte rendu ni les états financiers trimestriels ne contiennent une comparaison des résultats en fonction du plan d'entreprise du Conseil. Conformément aux NCSP, les états financiers annuels vérifiés du Conseil de l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 présenteront des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil.

TRANSITION

En raison de l'adoption des NCSP, la préparation de l'ensemble des états financiers trimestriels et annuels du Conseil pour l'exercice financier 2011-2012 exige de procéder de nouveau à la détermination, à la révision et au rétablissement des politiques comptables, ainsi qu'à la résolution de plusieurs questions comptables importantes. La note 2 afférente aux états financiers expose des questions importantes liées à cette transition et présente un rapprochement des soldes de comptes et des transactions du cadre comptable antérieur en fonction de la méthode actuelle de présentation. La note 3 présente des informations sur l'adoption par le Conseil, au 1^{er} avril 2011, des nouvelles normes comptables publiées par le CCSP. L'adoption de la NCSP 3450 – Instruments financiers est particulièrement importante, car elle permet au Conseil de continuer d'utiliser la comptabilité à la juste valeur marchande pour ses investissements. La note 4 présente les conventions comptables du Conseil.

Le passage aux NCSP soulève des problèmes importants quant à la présentation de l'information comparative. Le Conseil a donc obtenu une exemption du Conseil du Trésor du Canada à cet égard. Cette exemption ne dégage pas entièrement le Conseil de son obligation de présenter de l'information comparative, mais lui permet de présenter cette information selon les PCGR antérieurs. L'information comparative est présentée à la note 16 en format condensé. Le CCSP a récemment publié un exposé-sondage visant à rajuster l'alinéa 99 de la NCSP 3450 se rapportant à la présentation de l'état des gains et pertes de réévaluation. Le Conseil est convaincu que

l'application de la modification recommandée permettra de résoudre les questions liées aux informations comparatives. La modification sera appliquée à la présentation des états financiers annuels vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2011, le Conseil a enregistré un excédent d'exploitation de 23,8 millions de dollars et un excédent d'exploitation de 12,9 millions de dollars pour la période de neuf mois ayant pris fin à cette date. Cet excédent tient compte des pertes réalisées de 6,9 millions de dollars et de 6,6 millions de dollars découlant de la vente de placements. Outre les incidences des placements, cet excédent est essentiellement attribuable à la différence entre le moment où sont comptabilisés les revenus des crédits parlementaires, qui sont constatés en cours d'exercice à mesure que les crédits sont encaissés, et le moment où sont comptabilisées les dépenses en subventions. Les dépenses liées aux subventions de fonctionnement pluriannuelles pour lesquelles un budget a été approuvé pour l'exercice en cours et qui satisfont à certains autres critères sont portées aux dépenses dès le début de l'exercice. La plupart, mais non la totalité de ces subventions sont versées au cours du premier trimestre de l'exercice et les incidences de cette différence de moment entraînent des pertes pendant les deux premiers trimestres, puis un gain au troisième trimestre et un léger bénéfice pour l'exercice complet si le budget est atteint.

Le Conseil ne prévoit aucun changement important de ses crédits parlementaires de 181,4 millions de dollars pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012. On prévoit que les dépenses en subventions correspondront presque exactement au budget de 156,1 millions de dollars. Cependant, ce montant inclut une somme de 2,9 millions de dollars liée aux paiements de subventions et reportée des exercices précédents, et dont le paiement a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil pour l'exercice en cours. Elles sont versées à partir de l'excédent accumulé du Conseil.

L'état de la variation de l'actif net indique une augmentation des actifs financiers nets de 27,8 millions de dollars au cours du trimestre et une augmentation de 5,3 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'exercice financier. Ces augmentations comprennent des gains de réévaluation nets de 3,9 millions de dollars pour le trimestre et des pertes de 7,6 millions de dollars pour la période de neuf mois. Les autres changements touchant l'actif financier net sont presque entièrement attribuables aux résultats d'exploitation du trimestre et de l'exercice mentionnés ci-dessus. L'état des gains et pertes de réévaluation indique plus en détail l'évolution nette de la juste valeur, ainsi que des pertes réalisées de 6,9 millions de dollars (période de trois mois) et de 6,6 millions de dollars (période de neuf mois) au titre des dérivés et des placements de portefeuille qui ont été reclassés dans l'état des résultats. Ces pertes réalisées sont essentiellement attribuables à la vente de placements du Conseil auprès d'un de ses gestionnaires d'actions sur les marchés internationaux, dont le mandat a été résilié au cours du trimestre. Le Conseil continue de réviser sa structure d'investissement afin de la faire concorder avec la répartition de ses actifs révisée approuvée par le conseil d'administration en janvier 2012.

La note 13 afférente aux états financiers indique une variation nette de 8,7 millions de dollars des éléments sans effet sur la trésorerie pour la période de neuf mois. Cette variation découle principalement d'une augmentation de 7,3 millions de dollars des comptes débiteurs au titre des revenus de placement accumulés et des remboursements de la taxe de vente comparativement à leur valeur au 31 mars 2011. La variation de 38,7 millions de dollars au cours du trimestre découle de ce même changement et, principalement, du versement en début d'exercice des subventions pluriannuelles qui ont été payées pendant le trimestre ainsi que d'une diminution des crédits parlementaires reportés en raison de leur date de réception.

La trésorerie utilisée par les activités de fonctionnement s'élève à 14,7 millions de dollars pendant le trimestre, ce qui représentait une provision nette de 4,0 millions de dollars pour la période de neuf mois. Cette valeur sur neuf mois dénote le succès du rapprochement planifié des crédits parlementaires et des dépenses totales au cours de la période ainsi que le contrôle des frais administratifs tandis que la diminution sur trois mois reflète l'incidence du montant intégral annuel des dépenses en subventions pluriannuelles au 1^{er} avril. Les activités en immobilisations, de placements et de financement ont également des incidences sur les soldes de trésorerie. Au net, ils ont généré une encaisse de 7,4 millions de dollars pour le trimestre et utilisé 7,1 millions de dollars depuis le début de

l'exercice. Ces fonds proviennent de la vente de placements de portefeuille de 61,9 millions de dollars effectués pendant le trimestre, compensée par des acquisitions de 54,3 millions de dollars. Le résultat de tous ces facteurs est une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 11,1 millions de dollars depuis le début de l'exercice. La majeure partie de cette augmentation sera compensée par les paiements de subventions qui seront versés au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Les placements de portefeuille du Conseil comprennent une dotation de 50 millions de dollars reçue du gouvernement en 1957, lors de la création du Conseil, et des dons grevés d'affectations d'origine externe reçus par la suite. Au 31 décembre 2011, la juste valeur marchande du portefeuille était de 261,7 millions de dollars, dont 70,2 millions de dollars étaient grevés d'affectations d'origine externe. Le passif du Conseil lié à ces contributions était de 59,5 millions de dollars. La dotation initiale du gouvernement est incluse dans l'excédent accumulé, tel qu'indiqué dans la note 9.

La Banque d'œuvres d'art du Conseil détient environ 17 000 œuvres d'art offertes en location. La Banque d'œuvres d'art est autofinancée et réinvestit ses bénéfices dans l'achat de nouvelles œuvres d'art. La Banque d'œuvres d'art a enregistré une perte de 18 000 \$ pour le trimestre et de 332 000 \$ depuis le début de l'exercice. On prévoit une perte de 425 000 \$ pour l'exercice. Toutefois, 320 000 \$ de cette perte proviennent de l'achat d'œuvres d'art financé par les bénéfices nets cumulés des exercices antérieurs. Le Conseil gère également une banque d'instruments de musique et possède actuellement un archet de violoncelle et six instruments de qualité. En outre, le Conseil gère le prêt de dix instruments, dont neuf sont prêtés par des donateurs anonymes. En utilisant un don de fonds provenant de la fondation Edith Webb du Conseil, le Conseil s'est procuré, au cours du trimestre, un violoncelle évalué à 500 000 \$, qui a été rebaptisé le Violoncelle Newland Joannes Franciscus Celoniatus 1730. Le Conseil négocie actuellement l'achat de deux autres violons. Au 31 décembre 2011, la valeur estimative des œuvres du Conseil était d'environ 70 millions de dollars et la valeur estimative de ses instruments de musique était de 28 millions USD. Ces valeurs sont incluses dans l'état de la situation financière des immobilisations corporelles et ont une valeur nominale de 1,00 \$.

ANALYSE DES RISQUES ET DES CHANGEMENTS IMPORTANTS PENDANT ET APRÈS LE TRIMESTRE

Pour l'exercice complet, le Conseil prévoit que les revenus de placement disponibles pourraient atteindre l'objectif de rendement total de 8,1 millions de dollars. Cependant, le rendement net sera largement inférieur en raison des pertes réalisées au titre des placements vendus. L'incertitude entourant l'économie mondiale ainsi que le rendement des sociétés et des États persiste et risque d'avoir une incidence négative sur la valeur du portefeuille. En janvier et au début du mois de février 2012, le Conseil a vendu une partie de ses placements auprès de son autre gestionnaire d'actions sur les marchés internationaux, vendu des placements achetés temporairement en attendant de trouver un nouveau gestionnaire de placements et effectué des investissements auprès d'un nouveau gestionnaire et de son gestionnaire des actions canadiennes. Les gains et les pertes réalisés au titre de ces transactions ainsi que les gains des couvertures de change se compensent mutuellement. Après le 31 décembre 2011, les marchés financiers canadiens et mondiaux ont continué de subir d'importants mouvements. Le Conseil ne peut prévoir avec plus de précision les gains ou pertes de placements, réalisés ou non, pour l'exercice.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur marchande du portefeuille de placements du Conseil était de 261,7 millions de dollars. Cette somme représente des investissements dans des parts de fonds communs d'action, des fonds d'obligation et des fonds communs alternatifs, des sociétés immobilières en commandite et un fonds d'infrastructure. Comme il a été dit ci-haut, les marchés mondiaux et l'économie mondiale subissent actuellement des fluctuations rapides et importantes dont il est impossible de prévoir exactement les incidences. C'est pourquoi le Conseil a réévalué sa politique d'investissement, la répartition de ses actifs et sa politique de dépenses. Le conseil d'administration a approuvé les changements recommandés lors de sa réunion de janvier 2012. Ces changements visent les besoins à long terme du Conseil en matière d'investissements et de revenus, qui doivent tenir compte des fluctuations du marché et des variations des risques, et de la certitude qui se produisent constamment à court terme. Un résultat important de ces changements est que le Conseil a rajusté à la baisse sa politique de dépenses concernant l'utilisation des fonds investis de 4,5 % à 4,0 % de la moyenne mobile sur trois ans de la juste valeur marchande du portefeuille au 30 septembre. Par conséquent, le Conseil

devra probablement prévoir et budgéter des revenus annuels de placements d'environ 1,2 million de dollars de moins à affecter à son exploitation au cours des prochaines années.

Pour donner suite à une demande du gouvernement, le Conseil a budgété et agi de façon à mettre en œuvre des restrictions budgétaires afin de s'assurer que les dépenses administratives pour l'exercice en cours et le suivant ne dépasseront pas celles de 2010-2011. Pour les premiers neuf mois de l'exercice, les dépenses administratives du Conseil ont été inférieures d'environ 1 million de dollars au montant planifié. Le Conseil prévoit qu'il restera en deçà du montant budgété pour l'exercice complet.

Le gouvernement a mis en œuvre un plan d'action de réduction du déficit en vue de réduire en permanence de 4 milliards de dollars certaines dépenses d'ici l'exercice financier 2014-2015. L'examen s'applique actuellement à 67 ministères et organismes, y compris le Conseil. Tous sont invités à élaborer des scénarios tenant compte d'une réduction de leur financement de 5 % ou 10 %. Le Conseil a participé activement au processus et a fourni ses propositions, conformes à l'orientation approuvée par son conseil d'administration. Ces propositions ont par la suite été examinées avec des fonctionnaires de Patrimoine canadien et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les résultats et les incidences pour le Conseil des décisions du gouvernement à l'égard du plan d'action de réduction du déficit ne seront pas connus avant le dépôt du Budget 2012 au Parlement, probablement en mars 2012.

Le Conseil a des conventions collectives avec deux unités de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les deux conventions ont expiré le 1^{er} juillet 2011. Les parties ont entamé les négociations en juillet. En novembre 2011, les parties ont conclu une entente concernant une nouvelle convention pour la période de trois ans qui prendra fin le 30 juin 2014. Bien que le Conseil ne fasse pas partie du noyau de la fonction publique et qu'il ne soit pas assujéti aux exigences ou aux orientations du Conseil du Trésor, les conditions financières de la nouvelle convention du Conseil respectent les conditions souhaitées par le gouvernement pour le noyau de la fonction publique.

La direction du Conseil a récemment approuvé les plans de ses espaces loués et de ses systèmes d'information. Les deux contrats ont été signés et les travaux prévus dans le cadre du projet ont démarré. Lorsqu'ils seront mis en œuvre au cours des trois prochaines années, ces changements et d'autres relatifs à ses programmes restructureront le mode d'opération du Conseil tout en réduisant les coûts.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

L'information suivante complète celle fournie dans le présent document sur l'utilisation des crédits parlementaires du Conseil.

Le Conseil reçoit son financement principal par le biais de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien pour justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un fonds commun à court terme géré par un gestionnaire de placements professionnel. Le Conseil prélève de ce fonds ses besoins de trésorerie quotidiens.

Les crédits parlementaires approuvés et versés au Conseil au cours des premiers neuf mois de l'exercice financier sont ventilés comme suit :

	<u>2011</u> (millions de \$)
Fonds d'exploitation	
Financement annuel approuvé – crédit 10 – Coûts d'exploitation	181 761
Réduction des fonds non récurrents pour les initiatives de programmes	(500)
Fonds d'exploitation reçus et inscrits dans l'état des résultats	<u>(161 618)</u>
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	<u>19 643</u>